

## **Conseils et astuces pour diminuer le coût de vos factures d'énergie.**

Il est bien sûr possible d'économiser l'énergie par de petits gestes simples. Fermer les fenêtres et les portes, diminuer le chauffage quand on quitte une pièce, placer des coupe-vents sous les portes, tirer les tentures le soir, éteindre les lumières dans des pièces que l'on n'occupe pas... Tous ces petits gestes ne coûtent rien, sauf un peu d'attention et de réflexion...

### **1) ISOLATION**

- Fermer les tentures, volets, rideaux, etc. la nuit.
- Isoler les tuyauteries de chauffage (dans les caves, vides ventilés, ...)
- Isoler le plancher du grenier
- En été, pendant la journée : fermer portes, fenêtres, tentures, volets...pour éviter les apports de chaleur. Pendant la nuit, ouvrir les fenêtres pour aérer.

### **2) CHAUFFAGE**

- Eviter d'augmenter le chauffage, une température ambiante de 19-20°C est suffisante.
- Lorsque personne n'est à la maison ou pendant la nuit, une température de 16-17°C est suffisante.
- Fermer les portes entre les pièces chauffées et non-chauffées.
- Faire entretenir la chaudière, au gaz ( tous les 2ans), au mazout/bois ( tous les ans.)

### **3) ECLAIRAGE**

- Eteindre les lumières dans les pièces inoccupées.
- Remplacer les ampoules classiques par des ampoules économiques.
- Choisir des teintes claires pour la décoration des murs, plafonds...  
Pour les éclairages extérieurs, les munir d'un détecteur, minuterie...

### **4) SALLE DE BAIN**

- Préférer prendre une douche (35L) qu'un bain (120L).
- Remplacer la pomme de douche ordinaire par une pomme de douche économique.
- Eviter les fuites de robinet.
- Couper l'alimentation du boiler électrique si vous vous absentez plus de 24h
- Détartrer le boiler, chauffe-eau...
- La toilette utilise de 9 à 10 litres pour chaque utilisation. Mettre une bouteille ou un réservoir souple remplis d'eau pour occuper une partie du volume du réservoir.

### **5) CUISINE**

- Laisser le couvercle sur la casserole durant la cuisson.
- Eviter de placer le four près du frigo.
- Eviter d'ouvrir le four lorsqu'il fonctionne.
- Préférer le four à micro-ondes au four lorsque cela est possible.
- Réduire le temps de cuisson grâce aux casseroles à pression.
- Ne pas faire tourner le lave-vaisselle quand il est à moitié vide.
- Opter pour le programme économique du lave-vaisselle.
- Nettoyer régulièrement le filtre du lave-vaisselle.
- Dépoussiérer l'arrière du frigo.
- Débrancher le frigo pendant les vacances.
- Une température interne de 4 à 5°C pour le frigo est suffisante.
- Placer le surgélateur dans un endroit peu, voire non chauffé.
- Dégivrer régulièrement le surgélateur.
- Ne pas placer des aliments encore chauds dans le frigo ou congélateur.
- Préférer un surgélateur horizontal que vertical.

## 6) **AUTRES**

- Préférer les piles rechargeables aux piles ordinaires.
- Si plusieurs appareils sont branchés autour d'une unité centrale, brancher les appareils sur une multiprise avec interrupteur pour pouvoir couper l'alimentation.
- Bien trier le linge pour pouvoir laver à une température la plus basse possible.
- Utiliser le programme « économique »
- Eviter le pré-lavage, si le linge est fort sale, faites le tremper une nuit dans la machine.
- Faire tourner la machine à laver lorsqu'elle est complètement pleine.
- Essorer le linge avant de le mettre dans le séchoir.
- Placer le séchoir dans des locaux bien aérés voire non chauffés.
- Au contraire d'un lave-linge, deux séchages à demi-charge consomment moins qu'un séchage à pleine charge.

### **Attention aux consommations cachées.**

Les appareils électroménagers peuvent être réellement éteints ou mis en mode « veille », « stand by » (avec la télé-commande par exemple). Lorsque les appareils sont en mode « veille », ils consomment de l'énergie. En effet, le mode « stand by » peut être à l'origine de 80% de l'énergie consommée par un téléviseur. De plus, certains appareils même éteints, peuvent consommer autant que lorsqu'ils sont en mode « veille » s'ils restent branchés à leur prise, donc mieux vaut débrancher les appareils les plus énergivores.

Les consommations cachées peuvent représenter jusqu'à 10% de la consommation totale des électroménagers.

Voici quelques exemples de consommation moyenne par an, en mode « veille »:

- Aspirateur de table : **10** kWh/an
- Lecteur cd : **50** kWh/an
- Chaîne hi-fi : **96** kWh/an
- Télévision : **105** kWh/an
- Vidéo : **120** kWh/an
- Fax : **104** kWh/an

### **Les primes (Mébar).**

Parfois, certains aménagements, certains travaux peuvent permettre de diminuer encore la facture d'énergie. Il est ainsi parfois utile de changer le mode de chauffage, d'isoler une pièce, de poser de nouveaux châssis, une porte plus isolée, d'acheter un poêle qui consomme moins. Ces travaux représentent bien sûr un investissement de départ. Mais vous récupèrerez parfois très vite cette somme en diminuant vos consommations.

La région wallonne octroie des primes pour ces travaux. Pour connaître les conditions d'octroi et le montant des primes, vous pouvez vous adresser aux guichets de l'énergie, voir ci-dessous ; ou consulter le site Internet : [http : //energie.wallonie.be: citoyens](http://energie.wallonie.be: citoyens) => *les primes* => *selon la nature des travaux.*

Pour les ménages à revenu modeste, une subvention est accordée pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie (URE). Le but de l'URE est de réduire les consommations de mazout, de gaz, d'électricité pour des raisons écologiques et économiques.

**Les ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du revenu d'intégration majoré de 20%** peuvent bénéficier de cette prime pour les travaux suivants : travaux de menuiserie, d'isolation, d'équipement d'appareils de chauffage centralisés et décentralisés exécutés par une entreprise désignée par la Région wallonne en vue d'améliorer le logement dans le cadre de l'économie d'énergie.

On peut obtenir cette prime que l'on soit propriétaire ou locataire de son logement. C'est à vous de décider ce qui est le plus intéressant pour vous.

**Montant de l'aide : 1 363,41 Euros tous les 5 ans.**

Critères d'éligibilité : les travaux doivent être réalisés dans le logement principal du demandeur et ses revenus ne peuvent excéder :

- 1000,96 €/mois pour les ménages;
- 750,72 €/mois pour les isolés;
- 500,48 €/mois pour les cohabitants;

Par revenu, on entend l'ensemble des moyens d'existence dont dispose un ménage, à l'exception des allocations familiales, des pensions alimentaires, des revenus complémentaires immunisés, ...

**PROCEDURE** : la demande doit être effectuée auprès du CPAS de la commune du logement concerné. Une copie du dernier avertissement extrait de rôle concernant l'impôt de chacun des membres du ménage, les revenus du ménage, et le formulaire relatif à la composition de ménage sont nécessaires pour introduire la demande. Le CPAS adresse alors une demande complète à l'administration de l'énergie de la **Région wallonne** (DGTRE). Après acceptation du dossier par l'administration, le guichet de l'énergie le plus proche effectue une visite sur place pour évaluer la nature précise des travaux à réaliser. Sur cette base, l'administration passe commande à l'entreprise qui réalise les travaux. Le guichet de l'énergie s'assure sur place de la bonne exécution des travaux.

**Attention** : la procédure dure au minimum 2 mois avant exécution des travaux.

Pour connaître le montant exact des primes octroyées selon la nature des travaux (remplacer les fenêtres, la chaudière, ...), visitez les sites :

- <http://energie.wallonie.be: citoyens> => les primes => selon la nature des travaux.
- <http://www.energie-namur.be: documents à télécharger> => l'ensemble des primes d'énergie.

Guichets de l'énergie : **LIEGE** : Tel. : 04/223.45.58

Rue des Croisiers,19  
4000 Liège

**EUPEN** : Tel. : 087/55.22.44

Rathausplatz, 2  
4700, Eupen